

7. Encourager la discussion des grands thèmes du climat, de la variabilité climatique et du changement climatique provoqué par des causes autres qu'une concentration atmosphérique accrue de gaz à effet de serre.
8. Décourager le PrepCom de rechercher l'élaboration d'une stratégie énergétique globale et mondiale, comme le propose le Secrétariat de la CNUED dans le document PC 22. Dans sa décision prise lors de PrepCom II, le Groupe de travail I sur le changement de climat global avait souligné que les travaux de la CNUED devaient être un complément à ceux du CIN, et non les reproduire ou s'y substituer. L'élaboration d'une stratégie énergétique globale, s'il y a lieu, devrait être abordée dans le cadre des travaux du CIN, ou du moins en collaboration avec lui.

La discussion au sujet des questions de protection de l'atmosphère (changement climatique, appauvrissement de l'ozone et pollution atmosphérique transfrontière) a été amorcée par J. Ripert, président du CIN, qui a présenté un compte rendu détaillé de la dernière séance de négociation.

Ensuite, une série de délégations ont effectué des interventions qui ne soulevaient pas beaucoup de points nouveaux. Une préoccupation générale reprise par plusieurs délégations de pays en voie de développement visait à s'assurer que des fonds à l'appui de la participation de ces pays au processus du CIN resteraient disponibles après la réunion de Nairobi, en septembre 1991. Dans une brève intervention, la délégation américaine a manifesté son optimisme devant le climat positif entourant les négociations du CIN, en insistant sur l'importance que les travaux de la CNUED ne chevauchent pas ceux du CIN.

Les Pays-Bas, parlant au nom de la CEE, ont exprimé l'avis qu'un travail plus poussé s'imposait à l'égard des instruments économiques liés aux questions atmosphériques. Ils ont également souligné que l'accent mis sur l'énergie dans les documents du Secrétariat était nécessaire, mais qu'il ne suffisait pas comme première étape, et suggéraient d'élargir la portée afin d'englober des secteurs tels que l'agriculture et les forêts.

De son côté, le Brésil a exprimé l'espoir que la réunion de Nairobi aboutisse à un cadre de convention, tandis que la Malaisie a insisté sur le fait que toute tentative de production d'un protocole à cette étape n'aurait qu'un effet négatif et ne ferait que diminuer la contribution des pays en voie de développement au processus principal du CIN. Le Ghana était d'avis que le «droit au développement» devait figurer dans une convention-cadre, en ajoutant que la coopération des pays en voie de développement ne viendrait qu'avec la disponibilité des ressources. En réponse à cette déclaration et à d'autres similaires, Ripert a déclaré que même s'il était reconnu que les pays industrialisés devaient prendre l'initiative dans les questions atmosphériques, la responsabilité à l'égard de ces questions était